

27 avril 2022

Philippe Blanchet

Pluralité linguistique, éducation et discriminations glottophobes

RÉSUMÉ

La conférence de Philippe Blanchet rappelle avant tout l'importance de l'observation sociolinguistique dans l'étude et la compréhension des enjeux de l'éducation en contexte linguistique minoritaire. Le chercheur invite ainsi à considérer la pluralité linguistique comme un phénomène universel où l'hétérogénéité de la langue prime toujours, puisque la diversité serait inhérente à tout système linguistique : une diversité externe entre les langues (plurilinguisme) et une diversité interne au sein d'une même langue (existence de variations d'un contexte culturel à un autre, d'un espace social à un autre). Le rapport à la pluralité linguistique reste néanmoins majoritairement construit et dominé par une réduction de la valeur de cette dite pluralité, créant des discriminations basées sur les pratiques linguistiques de chacun.e : la glottophobie. En éducation, les risques de glottophobie se traduisent par un rejet de la diversité linguistique, c'est-à-dire que les variations sont injustement considérées comme des déviances, voire des déficiences, et que le réflexe est à la pathologisation des différences, au surdiagnostic. Ce rejet de la diversité linguistique, structuré et systématisé par des modes et critères d'évaluation biaisés (car eux-mêmes fondés sur les cultures et langues dominantes), devient alors source d'inégalités.

Le Professeur Blanchet met alors en contrepoint la notion de droits linguistiques fondamentaux censée établir le caractère discriminatoire des entraves à l'exercice de ces droits, au même titre que des discriminations associées au genre, à l'ethnie ou à la religion par exemple. Ces droits linguistiques fondamentaux sont notamment reconnus par de prestigieuses instances telles que le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Droits Humains (2017) ou l'ONU dans le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (actif depuis 1976) et la *Convention relative aux Droits de l'Enfant* (1989). Il faut par ailleurs souligner qu'une éducation plurilingue respectant le profil culturel et linguistique des élèves possède de nombreux bienfaits tant sur le plan psychosocial (ex. valorisation et sécurisation de la personne et de son identité) que celui des

apprentissages (ex. alphabétisation plus large, apprentissages plus accessibles et mieux réussis dans toutes les matières scolaires).

Dès lors, la question se pose en contexte scolaire : comment imaginer une éducation linguistique qui soit inclusive et non glottophobe ? Parmi les principes spécifiques d'une éducation en situation linguistique minoritaire, il faudrait notamment considérer le plurilinguisme comme étant une ressource et une finalité éducative (plutôt qu'une barrière ou un handicap), mais aussi faire de l'accueil des élèves dans leur(s) langue(s) première(s) une priorité. Un enseignement immersif rejoindrait ainsi deux finalités : celle d'assurer la continuité éducative avec la ou les langue(s) familiale(s) déjà là, et celle de faciliter l'apprentissage d'autres langues non transmises dans la sphère familiale. Certains systèmes éducatifs prennent déjà en compte de la pluralité linguistique de leur pays au sein de leurs politiques et pratiques éducatives, comme en Bolivie et au Mali par exemple, démontrant alors la faisabilité d'un tel projet et soutenant finalement l'importance d'une approche sociolinguistique à l'école.